



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20240428006361
Établi le : 28/04/2024
Validité maximale : 28/04/2034



Logement certifié

Rue : Rue Albert Ier n°:11

CP : 7642 Localité : Calonne

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Entre 1946 et 1960

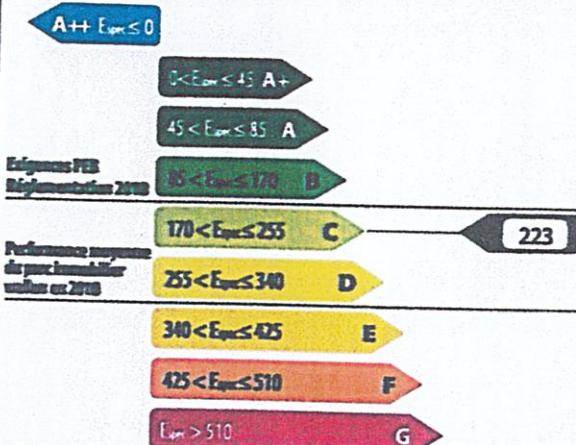


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 30 185 kWh/an

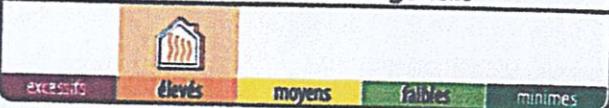
Surface de plancher chauffé : 136 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 223 kWh/m².an



Indicateurs spécifiques

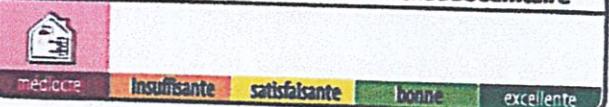
Besoins en chaleur du logement



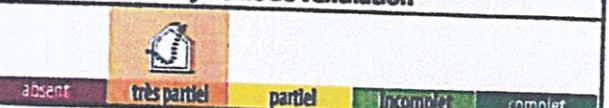
Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01551

Nom / Prénom : SAMYN Laurent

Adresse : Rue du Quesnoy

n°:49

CP : 7604 Localité : Briffée

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 14-déc-2023. Version du logiciel de calcul 4.0.4.

Digitaly signed by Laurent Samyn (Signature)
Date: 2024.04.28 18:18:17 CEST
Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consulter la feuille de l'Ancre de l'unité résidante ou la site internet de l'Ancre énergie wallonne.



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20240428006229
Établi le : 28/04/2024
Validité maximale : 28/04/2034



Logement certifié

Rue : Rue Albert Ier n° : 10

CP : 7642 Localité : Calonne

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Entre 1946 et 1960

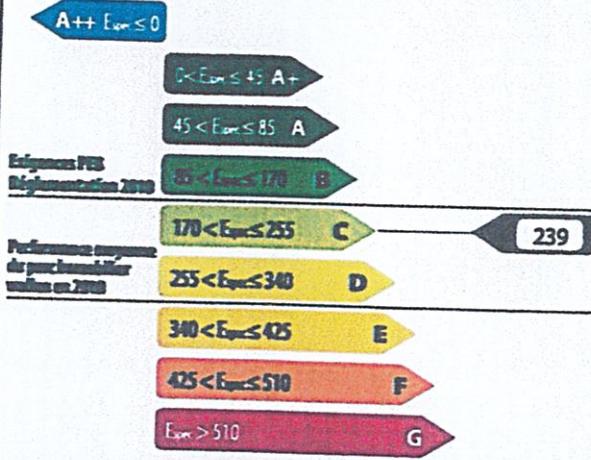


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 18 894 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 79 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 239 kWh/m².an



Indicateurs spécifiques

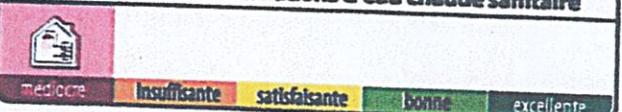
Besoins en chaleur du logement



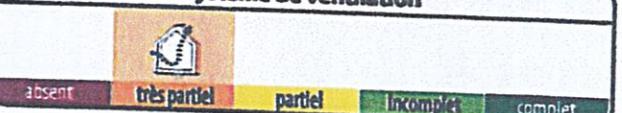
Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01551

Nom / Prénom : SAMYN Laurent

Adresse : Rue du Quesnoy

n° : 49

CP : 7604 Localité : Brasse

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 14-déc-2023. Version du logiciel de calcul 4.0.4.

Digitally signed by Laurent Samyn (Signature)
Date: 2024.04.28 18:17:53 CEST
Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données recueillies lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consulter la Guilde de l'Anemie de votre région ou le site internet de l'Anemie en Wallonie : www.anemie.be